



CHARTE D'ENTRETIEN +NATURE

Notice de l'acte d'engagement

CONTENU

Contexte	2
Critères d'évaluation de la Charte	2
Disposer d'un accompagnement technique de FREDON	4
Démarche de labellisation	4
Actes d'engagement	4
Grille de notation des actions du theme « + nature ».....	8

CONTEXTE

Face aux problématiques environnementales actuellement rencontrées (déclin de la biodiversité, pollution des milieux, morcellement des espaces, développement d'espèces exotiques envahissantes...), il est primordial de mettre en œuvre des modes d'entretien des espaces extérieurs plus écologiques. C'est dans ce contexte que la Charte +Nature a été **élaborée par le réseau FREDON**.



Elle s'inspire de la première Charte d'entretien des espaces publics créée en 2008 par FREDON Basse-Normandie sur le thème de la réduction des produits phytosanitaires. Elle s'inscrit dans les objectifs des plans Ecophyto et Biodiversité. Elle a pour objectifs :

- l'amélioration de la qualité des eaux,
- la protection des écosystèmes et de la biodiversité,
- la préservation de la santé humaine.

Elle vise à promouvoir et valoriser les actions écologiques mises en œuvre pour la gestion et l'entretien des espaces extérieurs par les collectivités et les structures publiques et privées.

CRITERES D'EVALUATION DE LA CHARTE

La Charte +Nature est **proposée aux collectivités et aux structures publiques et privées** souhaitant s'engager dans une gestion écologique et durable de **l'ensemble de leurs espaces extérieurs**.

Cette Charte est basée sur 3 niveaux de progression qui permettent d'avancer « pas à pas » selon les capacités de la structure engagée en se basant sur 5 thématiques (4 thématiques +Nature et la thématique « produits phytosanitaires »).

Diverses solutions techniques sont proposées pour chacune des 4 thématiques +Nature. La réalisation d'une action donne droit à un ou plusieurs « + » selon le bénéfice qu'elle entraîne en faveur de l'environnement (*cf. grille de notation des actions en fin de la présente notice*). La valorisation de l'existant (aménagement, outils de communication...) s'appuie sur des travaux réalisés par la structure depuis moins de 5 ans.

A noter : le total de « + » est moins important pour les structures privées dont la diversité et la taille des espaces extérieurs sont moins importantes que celles des collectivités et structures publiques.

NIVEAU 1

Les critères suivants sont à respecter pour valider le niveau 1 de la Charte +Nature et accéder au niveau supérieur :

- réduire les déchets verts
- mieux gérer l'eau
- favoriser la biodiversité locale
- communiquer en interne et en externe
- respecter tous les critères du thème « produits phytosanitaires »
 - se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur
 - tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires
 - prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements
 - mettre en place des actions de sensibilisation auprès des administrés, des salariés et du public fréquentant l'établissement sur la réduction des produits phytosanitaires
 - s'informer sur les solutions techniques alternatives

Pour ces 4 thématiques +Nature :

- avoir réalisé **au moins 1 action de chaque thématique**
- avoir au moins un total de **16 +** pour les collectivités et structures publiques et de **14 +** pour les structures privées
(selon la grille de notation en annexe de la présente notice)

Les structures s'engagent à se mettre en conformité avec ces règles dans le **délai d'un an** à compter du jour de la signature de l'acte d'engagement.

NIVEAU 2

Les critères suivants sont à respecter pour valider le niveau 2 de la Charte +Nature et accéder au niveau supérieur :

- réduire les déchets verts
- mieux gérer l'eau
- favoriser la biodiversité locale
- communiquer en interne et en externe
- respecter tous les critères du thème « produits phytosanitaires »
 - respecter les engagements du niveau 1
 - identifier, a minima parmi les zones encore traitées, celles qui présentent un risque élevé de transfert de produits phytosanitaires vers les eaux superficielles ou souterraines
 - ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur les zones identifiées à risque élevé
 - utiliser des techniques alternatives aux traitements phytosanitaires chimiques
 - mettre en place des actions de sensibilisation auprès de ses administrés, de ses salariés, et du public fréquentant l'établissement, en les invitant à ne plus utiliser de produits phytosanitaires chez eux

Pour ces 4 thématiques +Nature :

- avoir réalisé **au moins 2 actions de chaque thématique**
- avoir au moins un total de **32 +** pour les collectivités et structures publiques et de **28 +** pour les structures privées
(selon la grille de notation en annexe de la présente notice)

Les structures s'engagent à se mettre en conformité avec ces règles dans le **délai de deux ans** à compter du jour de la signature de l'acte d'engagement.

NIVEAU 3

Les critères suivants sont à respecter pour valider le niveau 3 de la Charte +Nature et accéder au niveau supérieur :

- réduire les déchets verts
- mieux gérer l'eau
- favoriser la biodiversité locale
- communiquer en interne et en externe
- ne plus utiliser (ou faire utiliser) de produits phytosanitaires
 - ne plus appliquer de produits phytosanitaires
 - ne plus faire appliquer de produits phytosanitaires
 - mettre en place des actions de sensibilisation auprès de ses administrés, de ses salariés, et du public fréquentant l'établissement, en les invitant à ne plus utiliser de produits phytosanitaires chez eux

Pour ces 4 thématiques +Nature :

- avoir réalisé **au moins 3 actions de chaque thématique**
- avoir au moins un total de **48 +** pour les collectivités et structures publiques et de **42 +** pour les structures privées
(selon la grille de notation en annexe de la présente notice)

Les collectivités et les structures publiques et privées s'engagent à se mettre en conformité avec ces règles dans le **délai de trois ans** à compter du jour de la signature de l'acte d'engagement.

DISPOSER D'UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE FREDON

Les collectivités et les structures publiques ou privées signataires de la Charte +Nature peuvent être accompagnées par FREDON dans leur démarche. Un soutien technique et méthodologique est proposé :

1. audit des pratiques d'entretien
 - diagnostic des pratiques actuelles
 - préconisations de solutions alternatives de gestion et d'aménagement sur des sites exemples
 - évaluation du niveau actuel et du niveau atteignable de la Charte
2. rencontre technique sur place pour présenter les éléments de l'audit et des exemples de solutions à mettre en place
3. fourniture du rapport écrit
4. mise à disposition de supports de communication sous format numérique (panneaux, articles, expositions, plaquettes, autocollants...)
5. valorisation des actions réalisées par les signataires à travers ses outils de communication (site Internet, communications presse...)

Des expertises complémentaires sur des thèmes spécifiques peuvent aussi être apportées par FREDON pour aider la structure engagée à mettre en place les actions les plus adaptées pour préserver l'environnement.

Contactez FREDON de votre région pour obtenir le devis correspondant à vos besoins.

Si votre structure a déjà atteint l'un des 3 niveaux de la Charte, elle peut être labellisée sans accompagnement technique après visite de contrôle du respect des engagements (cf. paragraphe suivant).

DEMARCHE DE LABELLISATION

La démarche de labellisation suit les étapes suivantes :

1. réalisation par FREDON d'une **visite de contrôle** du respect des engagements pris par la structure.
2. présentation du dossier de labellisation, constitué suite à la visite de contrôle, au comité interne de FREDON France. Le comité est chargé de valider la labellisation proposée. Il apporte aussi des remarques et conseils pour que la structure puisse continuer à évoluer.
3. si la labellisation est validée, la structure bénéficie des services suivants :
 - possibilité d'utiliser le logo Charte +Nature du niveau atteint dans tous les documents de communication
 - diplôme Charte +Nature du niveau atteint
 - plaque de labellisation Charte +Nature du niveau atteint
 - communication presse réalisée par FREDON aux niveaux régional et national : dossier de presse envoyé aux médias locaux et nationaux pour valoriser les structures labellisées

Contactez FREDON de votre région pour obtenir le devis correspondant à la démarche de labellisation de votre structure.

ACTES D'ENGAGEMENT

Les 3 pages suivantes constituent les modèles d'actes d'engagement aux 3 niveaux possibles. L'acte d'engagement du niveau choisi par la structure qui s'engage doit être daté et signé par son représentant légal et co-signé par le représentant de FREDON régionale.

Ce document peut aussi servir d'outil de communication pour valoriser l'engagement (affichage à l'accueil, copie sur le site internet de la collectivité ou de la structure publique ou privée, conférence de presse lors de la signature officielle...).

Acte d'engagement

+ de Nature, + de Biodiversité

+ de respect de l'Environnement



Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

Votre collectivité / structure publique / privée (modifiable)

s'engage à respecter, dans un délai d'1 an à compter de la signature du présent document, **les critères du niveau 1 de la Charte +NATURE :**

- réduire les déchets verts
- mieux gérer l'eau
- favoriser la biodiversité locale
- réduire les produits phytosanitaires
- communiquer

Le

Signature du représentant légal

Logo structure
(modifiable)

La structure signataire s'engage à fournir à FREDON tous les documents qui lui permettront d'évaluer l'atteinte du niveau 1 de la Charte **+NATURE**.

Pour connaître tous les détails de la Charte, se référer à la notice annexée à l'acte d'engagement.

Signature du représentant
de FREDON



FREDON
FRANCE

Acte d'engagement

+ de Nature, + de Biodiversité

+ de respect de l'Environnement



Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

Votre collectivité / structure publique / privée (modifiable)

s'engage à respecter, dans un délai de 2 ans à compter de la signature du présent document, **les critères du niveau 2 de la Charte +NATURE :**

- réduire les déchets verts
- mieux gérer l'eau
- favoriser la biodiversité locale
- réduire les produits phytosanitaires
- communiquer

Le

Signature du représentant légal

Logo structure
(modifiable)

La structure signataire s'engage à fournir à FREDON tous les documents qui lui permettront d'évaluer l'atteinte du niveau 2 de la Charte **+NATURE**.

Pour connaître tous les détails de la Charte, se référer à la notice annexée à l'acte d'engagement.

Signature du représentant
de FREDON



Acte d'engagement

+ de Nature, + de Biodiversité

+ de respect de l'Environnement



Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

Votre collectivité / structure publique / privée (modifiable)

s'engage à respecter, dans un délai de 3 ans à compter de la signature du présent document, **les critères du niveau 3 de la Charte +NATURE :**

- réduire les déchets verts
- mieux gérer l'eau
- favoriser la biodiversité locale
- ne plus utiliser de produits phytosanitaires
- communiquer

Le

Signature du représentant légal

Logo structure
(modifiable)

La structure signataire s'engage à fournir à FREDON tous les documents qui lui permettront d'évaluer l'atteinte du niveau 3 de la Charte **+NATURE**.

Pour connaître tous les détails de la Charte, se référer à la notice annexée à l'acte d'engagement.

Signature du représentant
de FREDON



GRILLE DE NOTATION DES ACTIONS DU THEME « + NATURE »

REDUIRE LES DECHETS VERTS

Actions	Critères d'évaluation	Note = nombre de +
Tonte raisonnée des espaces enherbés : augmentation de la hauteur, réduction de la fréquence	<ul style="list-style-type: none"> · Cahier d'entretien · Présentation du matériel · Visite de terrain 	2
Mise en place de mulching pour éviter d'exporter les déchets de tonte	<ul style="list-style-type: none"> · Cahier d'entretien · Présentation du matériel · Visite de terrain 	1
Fauchage d'au moins 20% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Cahier d'entretien · Tableau des surfaces et descriptif des espaces · Visite de terrain 	1
Fauchage d'au moins 50% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Cahier d'entretien · Tableau des surfaces et descriptif des espaces · Visite de terrain 	2
Fauchage d'au moins 80% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Cahier d'entretien · Tableau des surfaces et descriptif des espaces · Visite de terrain 	3
Entretien par écopaturage sur moins 20% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Tableau des surfaces et descriptif des espaces · Visite de terrain 	1
Entretien par écopaturage sur moins 50% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Tableau des surfaces et descriptif des espaces · Visite de terrain 	2
Entretien par écopaturage sur moins 80% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Tableau des surfaces et descriptif des espaces · Visite de terrain 	3
Taille douce des arbres et arbustes (réduction des fréquences de taille, respect du port l'arbre ou de l'arbuste)	<ul style="list-style-type: none"> · Cahier d'entretien · Visite de terrain 	2
Choix de végétaux favorable à la réduction des déchets verts (Plantation d'arbustes de petit développement adaptés à l'espace disponible à taille adulte, semis de gazon à pousse lente...)	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Visite de terrain 	3



Valorisation d'une partie des déchets verts directement par la structure (paillage, compostage)	· Cahier d'entretien · Visite de terrain	1
Valorisation de la totalité des déchets verts directement par la structure (paillage, compostage)	· Cahier d'entretien · Visite de terrain	3
Réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces publics	· Cahier d'entretien · Plan de gestion · Visite de terrain	1

MIEUX GERER L'EAU : ECONOMISER L'EAU - OPTIMISER LES RUISSELLEMENTS

Actions	Critères d'évaluation	Note = nombre de +
Paillage de la totalité des massifs floraux	<ul style="list-style-type: none"> · Cahier d'entretien · Visite de terrain 	2
Paillage de la totalité des massifs floraux, des arbustes et arbres d'ornement	<ul style="list-style-type: none"> · Cahier d'entretien · Visite de terrain 	3
Présence et entretien de plantes adaptées aux conditions pédo-climatiques (fleurissement, arbres et arbustes)	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Visite de terrain 	1
Tous les végétaux plantés en pleine terre	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Visite de terrain 	3
Récupération d'une partie des eaux de pluie (systèmes de récupération fermés) pour l'arrosage des espaces végétalisés	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Cahier d'entretien · Visite de terrain 	2
Récupération d'une partie des eaux de drainage (espaces sportifs,...) (systèmes de récupération fermés) pour l'arrosage des espaces végétalisés	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Cahier d'entretien · Visite de terrain 	3
Optimisation des systèmes d'arrosage (irrigation en goutte à goutte, arrosage de nuit, utilisation de sondes hygrométriques....)	<ul style="list-style-type: none"> · Cahier d'entretien · Visite de terrain 	1
Présence et entretien de noues de récupération des eaux de pluie	<ul style="list-style-type: none"> · Visite de terrain 	3
Réalisation d'un plan de gestion des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> · Cahier d'entretien · Plan de gestion · Visite de terrain 	1
Direction d'au moins 50% des surfaces de ruissellement vers des zones d'infiltration naturelle (hors zones à risque pour les ressources en eau)	<ul style="list-style-type: none"> · Cahier d'entretien · Tableau des surfaces imperméables et descriptif des zones d'évacuation · Visite de terrain 	3
Présence et entretien de systèmes favorables à la rétention d'une partie des eaux de ruissellement (zones humides, haies bocagères, mares...) hors noues artificielles	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Visite de terrain 	3
Désimperméabilisation d'au moins une surface imperméable dont les eaux de ruissellement sont reliées au réseau d'eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Visite de terrain 	1
Désimperméabilisation d'au moins 10% des surfaces imperméables (hors voies de circulation routière) dont les eaux de ruissellement sont reliées au réseau d'eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Tableau des surfaces imperméables et descriptif des zones d'évacuation · Visite de terrain 	3

FAVORISER LA BIODIVERSITE

Actions	Critères d'évaluation	Note = nombre de +
Etat des lieux complet des plantes invasives présentes sur les espaces extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> · Cartographie · Rapport d'état des lieux 	1
Plan de surveillance des plantes invasives pouvant être présentes sur les espaces extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> · Cahier et plan de suivi · Cartographie 	2
Plan de prévention des plantes invasives pouvant être présentes sur les espaces extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> · Cahier plan de prévention · Cartographie 	2
Plan d'action pour la lutte contre plantes invasives présentes sur les terrains privés du territoire de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> · Cahier et plan de lutte · Cartographie 	3
Inventaire de la biodiversité floristique et/ou faunistique à l'échelle de la collectivité ou de la structure	<ul style="list-style-type: none"> · Cartographie · Rapport d'inventaire 	2
Diagnostic trames verte et bleue	<ul style="list-style-type: none"> · Cartographie · Rapport d'inventaire 	1
Diagnostic arboré	<ul style="list-style-type: none"> · Cartographie · Rapport d'inventaire 	1
Fauchage tardif d'au moins 20% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion (après grenaison des principales plantes herbacées présentes) en privilégiant la fauche centrifuge pour préserver la faune	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Tableau des surfaces et descriptif des espaces · Cahier d'entretien · Visite de terrain 	1
Fauchage tardif d'au moins 50% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion (après grenaison des principales plantes herbacées présentes) en privilégiant la fauche centrifuge pour préserver la faune	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Tableau des surfaces et descriptif des espaces · Cahier d'entretien · Visite de terrain 	2
Fauchage tardif d'au moins 80% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion (après grenaison des principales plantes herbacées présentes) en privilégiant la fauche centrifuge pour préserver la faune	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Tableau des surfaces et descriptif des espaces · Cahier d'entretien · Visite de terrain 	3
Présence et entretien de végétaux favorables à la biodiversité (végétaux mellifères, végétaux fructifères, végétaux locaux, essences variées...)	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Cahier d'entretien · Visite de terrain 	2
Acceptation de la présence de végétation spontanée dans l'entretien des espaces extérieurs (en pieds de mur, joints de dallage, pelouses, massifs...)	<ul style="list-style-type: none"> · Factures travaux · Cahier d'entretien · Visite de terrain 	1

Présence et entretien de nichoirs et zones refuges (oiseaux, mammifères, reptiles, batraciens, insectes...)	· Factures travaux · Visite de terrain	3
Neutralisation des pièges mortels involontaires pour la faune (baies vitrées, poteaux creux, lignes électriques...)	· Factures travaux · Visite de terrain	2
Restauration et maintien de la continuité écologique des milieux aquatiques	· Cartographie · Factures travaux	3
Restauration et maintien de la continuité écologique des espaces végétalisés (haies, zones enherbées)	· Cartographie · Factures travaux	3
Optimisation de l'éclairage sur une partie des surfaces extérieures de la collectivité ou de la structure (extinction des éclairages, ampoules adaptées...)	· Factures travaux · Cahier de gestion de l'éclairage · Visite de terrain	1
Optimisation de l'éclairage sur la totalité des surfaces extérieures de la collectivité ou de la structure (extinction des éclairages, ampoules adaptées...)	· Factures travaux · Cahier de gestion de l'éclairage · Visite de terrain	3
Diagnostic trame noire (impacts de l'éclairage)	· Factures travaux · Cahier de gestion des matériels d'entretien · Visite de terrain	1
Diagnostic trame blanche (impacts sonores)	· Factures travaux · Cahier de gestion des matériels d'entretien · Visite de terrain	1
Mise en place de solutions permettant de réduire l'empreinte sonore (matériels électriques, aménagements anti-bruit...)	· Factures travaux · Cahier de gestion des matériels d'entretien · Visite de terrain	2
Restauration et maintien des espaces naturels	· Factures travaux · Cahier de gestion des matériels d'entretien · Visite de terrain	3

COMMUNIQUER EN INTERNE ET EN EXTERNE

Actions	Critères d'évaluation	Note = nombre de +
Formation du personnel et des élus	· Attestation de formation · Programme de formation	3
Article dans le bulletin interne et/ou externe ou conférence	· Outil de communication	1
Zones refuges de biodiversité ou ruches in situ à visée de communication	· Outil de communication · Visite de terrain	1
Sachets de graines de fleurs locales fournis aux habitants (ou aux salariés)	· Outil de communication	2
Favorisation de l'appropriation des espaces verts par les habitants (ou les salariés) par la mise en place de mobilier en matériaux naturels : bancs, tables de pique-nique...	· Outil de communication · Visite de terrain	1
Favorisation de l'appropriation des espaces verts par les habitants (ou les salariés) par la mise en place d'aménagements : sentiers pédagogiques, jardins familiaux, végétaux nourriciers...	· Outil de communication · Visite de terrain	3
Panneaux d'information in-situ	· Outil de communication · Visite de terrain	2
Instauration d'Obligations Réelles Environnementales	· Cahier des charges	3
Intégration transversale de la biodiversité dans les politiques publiques ou de l'entreprise (création d'un poste dédié au sein de l'équipe et désignation d'un élu référent, création d'outils de suivi de cette politique, intégration de la biodiversité dans les commandes ...)	· Outil de suivi de la politique publique ou d'entreprise	3
Mise en place de règlements intérieurs, arrêtés municipaux, ... (afin de pérenniser les consignes pour l'entretien des concessions, des trottoirs devant les habitations...)	· Règlement intérieur · Arrêtés	1
Actions de communication avec les scolaires	· Outil de communication · Visite de terrain	3
Actions de communication à l'attention des touristes	· Outil de communication · Visite de terrain	2
Distribution, aide à l'achat ou mise à disposition de matériels (broyeurs de végétaux, composteurs, récupérateurs d'eaux de pluie...)	· Outil de communication · Visite de terrain · Factures d'achat de matériel	3
Distribution, aide à l'achat ou mise à disposition de végétaux d'intérieur à l'attention des salariés de la collectivité ou de l'entreprise	· Outil de communication · Visite de terrain	2
Autres outils ou actions de communication (à préciser)	· Outil de communication · Visite de terrain	A l'appréciation du comité national de labellisation



CHARTE D'ENTRETIEN
+NATURE

Une charte pour qui ?

La charte **+NATURE** s'adresse à toutes les structures publiques ou privées qui disposent d'espaces extérieurs à entretenir :

- communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, conseils départementaux, conseils régionaux...
- entreprises,
- bailleurs sociaux,
- établissements de tourisme, établissements de santé, établissements
- scolaires,
- ...

Pourquoi m'engager dans la charte **+NATURE** ?

Pour avancer vers un entretien des espaces extérieurs de ma structure encore plus respectueux de l'environnement :

- bénéficier de conseils techniques de terrain,
- être guidé dans ma démarche,
- valoriser les actions réalisées par ma structure.

Les acteurs qui ont participé au développement de la charte **+Nature** (sites pilotes)

- Communauté d'agglomération du Pays du Voironnais
- Association Centr'Alp
- Entreprises POMA et PYXALIS

www.fredon.fr



FREDON
FRANCE